



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS
M.R.C. ÎLE D'ORLÉANS

PROCÈS VERBAL

À l'assemblée régulière du conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans tenue le 4 octobre 2004, à 20 h à la salle municipale étaient présents : Dominique Labbé., Martin Giguère, Jules Roberge, Jacques Drolet, Lina Labbé, Lauréanne Dion sous la présidence du maire Yoland Dion.

ORDRE DU JOUR

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 2- Adoption des procès-verbaux du 7 et 28 septembre 2004.
- 3- Correspondances.
- 4- Adoption des dépenses.
- 5- Nomination du maire suppléant.
- 6- Octroi du contrat de déneigement chemin du Quai.
- 7- Résolution autorisant l'adhésion à l'Autre Avenue, organisme de justice alternative.
- 8- Demande de financement Centre de santé Orléans.
- 9- Renouvellement adhésion La Chambre de commerce de l'Île d'Orléans.
- 10- Résolution règlement des Cours Municipales.
- 11- Varia M.R.C.
- 12- Période de questions.
- 13- Levée de l'assemblée.

ITEM 1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Jules Roberge et secondé par Martin Giguère
Résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

ITEM 2 ADOPTION DES PROCES VERBAUX DES 7 ET 28 SEPTEMBRE 2004

L'Adoption des procès-verbaux est proposée par Martin Giguère et secondé par Jacques Drolet
Résolu à l'unanimité des conseillers(ères).

ITEM 3 CORRESPONDANCES

ITEM 4 ADOPTIONS DES DÉPENSES

L'adoption des dépenses est proposée par Jacques Drolet et secondé par Dominique Labbé
Résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

M.R.C de l'Île d'Orléans	5 477.32
Yoland Dion	493.64
Lauréanne Dion	156.55
Jacques Drolet	160.58
Martin Giguère	156.55
Dominique Labbé	156.55
Lina Labbé	156.55
Jules Roberge	156.55
Richad Dallaire	222.25
Réjean Guay	292.00
Sylvie Beaulieu	551.51
Denis Asselin	721.79
Nicolae Gavan Enr	3 150.00
Jacques Lemelin	105.00



N° de résolution
ou annotation

Laurent Labbé & Fils	12 931.70
Poly Énergie	388.62
Line Labbé	60.00
Micro PC AMY	106.01
Plomberie Chauffage Robert Labbé	229.30
Bell Canada	137.92
Danka Business Credit	21.54
Hydro Québec éclairage	793.68
Sylvie Beaulieu	551.51
Oricom Internet	18.35
Quincaillerie Létourneau	125.97
Hydro Québec	518.20
Fonds de l'information financière	33.00
Corporate Express	191.19
Les Editions Y Blais	34.13
Danka	82.67
C.L.D.	54.00
Simon Lemelin	113.00
S.V.R. Informatique	89.15

TOTAL 26 513.41

COMPTES A PAYER

Ministere de la Sécurité Publique	36 164.00
Line Labbé	90.00
Sylvie Beaulieu (colloque 2 jours)	278.50
Signabec	58.20
Peintures récupérées	22.03
Richard Dallaire	156.00
Denis Asselin	255.94
Réjean Guay	395.50

TOTAL 37 420.17

Je, soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-haut.

Sylvie Beaulieu
secrétaire trésorière

ITEM 5 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

04-90

Il est proposé par Jules Roberge et secondé par Lauréanne Dion que Lina Labbé soit nommée maire suppléant pour l'année 2004-2005.

ITEM 6 OCTROI DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT CHEMIN DU QUAI

04-91

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a pris connaissance d'une seule offre pour le déneigement du chemin du Quai.

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Lina Labbé et secondé par Jacques Drolet d'accorder le contrat a construction Marlin Inc pour un montant de 1 600 \$ taxe en sus.

ITEM 7 RÉOLUTION AUTORISANT L'ADHÉSION À L'AUTRE AVENUE ORGANISME DE JUSTICE ALTERNATIVE.

04-92

Il est proposé par Martin Giguère et secondé par Dominique Labbé d'autoriser Sylvie Beaulieu à renouveler l'adhésion à l'Autre Avenue, organisme de justice alternative.



04-93

N° de résolution
ou annotation

04-94

ITEM 8 DEMANDE DE FINANCEMENT CENTRE DE SANTÉ ORLÉANS

Il est proposé par Jacques Drolet et secondé par Lauréanne Dion d'accorder un montant de 50 \$ au Centre d'hébergement Alphonse Bonenfant Inc.

ITEM 9 RENOUELEMENT ADHÉSION LA CHAMBRE DE COMMERCE DE L'ÎLE D'ORLÉANS.

Il est proposé par Martin Giguère et secondé par Lina Labbé de renouveler l'adhésion à la Chambre de commerce de l'Île d'Orléans pour l'année 2004-2005 au montant de 106.97 \$.

ITEM 10 RÉSOLUTION REGLEMENTS DES COURS MUNICIPALES

CONSIDÉRANT que le 2 juin 2004, le juge en chef adjoint de la cour du Québec responsable des cours municipales a déposé un projet de règlement sur les cours municipales;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a amorcé une réflexion sur l'avenir des cours municipales au Québec tel qu'annoncé dans le plan de modernisation de l'état déposé le 3 mai 2004 par Madame Monique Jérôme Forget, ministre responsable du Conseil du trésor;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 56.2 de la Loi sur les cours municipales, le projet doit être soumis pour approbation au gouvernement;

CONSIDÉRANT que le comité multipartite sur l'avenir des cours municipales faisait parvenir un mémoire, le 25 avril 2003, présentant les commentaires de l'UMQ et de ses partenaires au sujet du règlement proposé;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des principaux commentaires du comité multipartite n'ont pas été retenus par le juge en chef dans son projet;

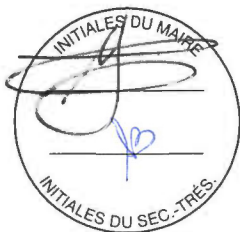
CONSIDÉRANT que le projet de règlement ne respecte pas les réalités municipales et port atteinte à l'équilibre entre une saine administration de la justice et une plus grande accessibilité à celle-ci par les citoyens;

CONSIDÉRANT que plusieurs règles de pratiques proposées tendent à uniformiser l'accès au service de justice municipale sans tenir compte des particularités de chaque milieu notamment par l'imposition d'un calendrier commun et d'heure d'ouverture du greffe identique;

CONSIDÉRANT que, de nombreux palais de justice sont fermés durant le midi et que ceux-ci sont tous fermés le soir et ce contrairement aux cours municipales;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 87 de la Loi sur les cours municipales, l'administration de la cour relève de la municipalité sur le territoire de laquelle elle siège;

CONSIDÉRANT que ces mesures auront un impact financier important pour les municipalités et leurs citoyens payeur de taxes, puisque des modifications aux conventions collectives seront nécessaires notamment en raison des heures d'ouverture des municipalités qui devront être ajustées pour satisfaire au projet de règlement;



04-95
N° de résolution
ou annotation

04-96

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Jacques Drolet **APPUYÉ PAR** Martin Giguère

Résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

DE DEMANDER au gouvernement de ne pas approuver ce règlement sur les cours municipales tel que déposé et de demander au juge en chef adjoint de la Cour du Québec responsable des cours municipales d'attendre l'issue de la réflexion sur la modernisation l'État avant d'adopter ce règlement.

ITEM 11 VARIA M.R.C.

ITEM 12 PERIODE DE QUESTIONS

ITEM 13 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Jules Roberge il est 9 h 30.